



SUSPENSION DE CONTRAT ANNUEL

Un plaisancier, titulaire d'un contrat de garantie d'usage de poste d'amarrage annuel au port de Saint-Denis d'Oléron depuis plus de trois ans, a la possibilité de suspendre son contrat pour une durée minimale de 12 mois consécutifs. La demande devra être faite auprès de la capitainerie au moins un mois avant le début de la suspension.

Cette suspension peut être renouvelée deux fois (soit une durée maximale de trois ans consécutifs).

La demande de reconduction de la suspension devra également être formulée un mois avant l'échéance initiale.

Pendant la durée de la suspension de contrat, le plaisancier sera exonéré de la taxe d'amarrage annuelle. La facturation reprendra à partir de la date de fin de la suspension.

Dans le cas d'un souhait de retour du navire avant la fin de la suspension, le plaisancier devra prévenir la capitainerie au moins deux mois avant l'arrivée du navire. Ce retour est conditionné à l'autorisation de la capitainerie sous réserve d'un emplacement disponible.

La taxe d'amarrage en vigueur sera alors le tarif d'escale jusqu'à la date de fin de la suspension initialement prévue. Le tarif annuel ne sera applicable qu'à compter de la date de fin de la suspension contractuelle.

Des frais de gestion seront demandés annuellement (50€/an).

Si, à la fin de la période de suspension ou pendant la période de suspension, le navire qui fait l'objet du contrat a été vendu, le règlement en vigueur en cas de vente ou changement de navire s'applique.

Le renouvellement de la suspension de contrat est possible, sous réserve qu'entre deux périodes de suspension un délai minimum égal à la durée de la dernière suspension soit écoulé.

DEMANDE DE SUSPENSION DE CONTRAT ANNUEL

NOM : PRENOM :

BATEAU : PONTON : PLACE :

1^{ère} suspension

Renouvellement 1

Renouvellement 2

Date de départ : Date de retour :

Selon les éléments indiqués ci-dessus, la facturation s'arrêtera le et reprendra le

Signature, le :
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

CADRE RESERVE
AU PORT DE PLAISANCE

Un accusé réception de ce formulaire vous sera envoyé validant votre demande de suspension de contrat. Si sous 48h vous n'avez rien reçu de notre part, contactez nos services pour que nous prenions en compte cette demande.